

Fonctionnement et outils

Les Jeudi Couac

Réunion mensuelle des membres du Couac, chaque premier jeudi de chaque mois dans les locaux d'un de ses membres (ou au Couac). Les « jeudi Couac » sont l'occasion de rendre compte des travaux des différentes commissions, de partager informations et réflexions et de statuer sur différents points d'actualité de l'association.

Les commissions / groupes de travail

Les membres désireux de se retrouver pour travailler de manière spécifique et approfondie sur des questions transversales sont à l'initiative des commissions de travail du Couac. Les travaux sont ensuite ramenés, validés et valorisés au « pot commun » du collectif.

Chaque commission dispose d'une liste de discussion.

Cochez les (ou la) case-s correspondant aux commissions auxquelles vous souhaitez participer (chaque commission est présentée sur le site du Couac) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Lieux-NTA | <input type="checkbox"/> Ressources |
| <input type="checkbox"/> Musiques actuelles | <input type="checkbox"/> Théâtres |
| <input type="checkbox"/> Audiovisuel* | <input type="checkbox"/> Femmes* |
| <input type="checkbox"/> Culture et Quartiers Populaires | |

* Groupes de travail en cours de constitution (nov.2012)

Autre(s) axe(s) de travail sur le(s)quel(s) que vous souhaiteriez vous inscrire :

Le **COUAC** . 12 rue Ferdinand Lassalle . F-31200 Toulouse
Tél +33(0)5.61.22.95.41 . @ contact@couac.org . W couac.org
Siret 439 423 187 000 20 . APE 9412Z



{Extraits des statuts}

Les missions du Couac

Fondée sur le constat qu'il n'y avait pas dans l'agglomération toulousaine, de lieu de réflexion et de coordination, ni d'outil de proposition en matière de développement de la politique culturelle dans les champs non couverts et pris en charge par l'institution, l'association le Couac s'engage sur 4 axes de réflexion et d'action :

- la proximité, l'accessibilité, la démocratie de la culture et de l'acte artistique
- la reconnaissance de la culture en tant que service d'utilité publique et la défense de sa dimension non marchande
- l'ouverture de lieux, de création, de diffusion, de formation et d'échanges
- la redéfinition du rapport des institutions aux acteurs culturels

L'association exclut toute forme d'endoctrinement et garantit un esprit critique, d'ouverture et de réflexion personnelle. Ses moyens d'actions sont, la production, la création et l'organisation d'événements, de spectacles, de manifestations publiques et tout type de rencontres, d'activités de prestataire de formation professionnelle et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Les Membres

L'association est composée de trois catégories de membres :

- les membres « actifs »

Personnes physiques ou morales impliquées dans la vie de l'association, ils versent une cotisation annuelle . Ils assistent aux assemblées générales avec voix délibérative. Ils sont électeurs et éligibles. Les personnes morales sont représentées par un délégué dûment mandaté par délibération ou décision de leur organe dirigeant.

- les membres « associés »

Personnes physiques ou morales bénéficiant des prestations de l'association sans s'impliquer de façon active dans sa gestion, ils versent une cotisation annuelle. Ils peuvent assister aux assemblées générales avec voix consultative. Ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.

- les membres « de soutien »

Personnes physiques ou morales désireuses d'apporter leur soutien au projet de l'association sans bénéficier des prestations de l'association ni s'impliquer de façon active dans sa gestion. Ils versent une cotisation annuelle. (cf. Art.7). Ils peuvent assister aux assemblées générales avec voix consultative. Ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.

BULLETIN D'ADHESION 2013

Nom :

Prénom :

Profession :

Compagnie ou structure :

Adresse professionnelle :

Code postal : Commune :

Tel :

Mail :

Site internet :

Adresse personnelle :

Tel :

Mail perso :

Les montants de cotisations indiqués correspondent aux planchers minimums. L'objectif est que de petites structures et des personnes puissent faire le choix d'adhérer. Il appartient aux structures et aux personnes disposant de plus de moyens d'adhérer volontairement pour un montant plus important. C'est en ce sens qu'une large fourchette est proposée aux structures.

Admission et devoirs

La qualité de membre « actif » implique de réels engagements militants. Toute candidature fait l'objet d'une cooptation interne. Le Conseil d'Administration statue à la majorité des 2/3 lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

La qualité de membre associé s'obtient suite à une demande écrite et est validée par le Bureau ou le Conseil d'Administration.

Un membre associé peut demander à être membre « actif » au bout de six mois. C'est le Bureau ou le Conseil d'Administration qui valide au regard de l'implication du membre « associé ».

Un membre « de soutien » peut demander à être membre « associé » à tout moment.

Tout membre « actif » ou « associé » ou « de soutien » s'engage à :

- respecter les présents statuts
- s'acquitter de son adhésion

Tout membre « actif » s'engage en outre à :

- participer aux travaux de réflexion et de production collective
- transmettre en toute transparence les informations qui lui sont demandées, notamment celles de nature à justifier son activité et engagement au sein de l'association
- être solidaire de l'association et de ses membres

Tout membre « actif » ou « associé » a droit :

- de participer activement à la vie de l'association
- d'avoir accès à toute information dans le cadre du centre de ressources
- au soutien de l'association dans sa réflexion sur l'évolution de ses projets et de leur mise en œuvre via la fonction ressource et le travail d'intérêt général sur la définition des politiques culturelles
- d'adresser des propositions, critiques ou réclamations aux instances de l'association
- de présenter des actions et projets à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration

L'équipe salariée du Couac

Mélanie Labesse – Co-coordinatrice, chargée du développement et des relations aux partenaires melanie.labesse@couac.org

Fred Ortuño – Co-coordonateur, attaché à l'info/ressource et à la communication fred.ortuno@couac.org

L'espace ressources du Couac est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h (accueil sur rdv). Le local du Couac est hébergé par Mix'Art Myrys, collectif d'artistes autogéré.

→ **Couac, 12 rue Ferdinand Lassalle 31200 Toulouse** (accès métro ligne B, bus 15 arrêt Tricou)

Mail commun : contact@couac.org

Site internet : www.couac.org | www.facebook.com/lecouac/ | twitter.com/lecouac

Je souhaite adhérer au Couac en tant que :

- Membre actif** (car je suis déjà membre associé depuis 6 mois)
- Membre associé**
- Membre de soutien**
- Je désire faire adhérer ma **Structure** au Couac et règle ma cotisation de janvier à décembre 2013
d'un montant entre 30 € et 500 €.....
- Je désire adhérer **individuellement** au Couac et règle ma cotisation de janvier à décembre 2013
d'un montant minimum de 10 €
- Je donne mon accord pour être inscrit sur [entracteurs]
(liste de discussion du collectif – pour envoyer un mail : entracteurs@couac.org)

A Le : / / 2013

Signature